

Newsletter 02/2024

Editorial

Fribourg, le 6 janvier 2025

Transparence après la procédure d'adjudication et outils de l'ATPrDM

Le principe de la transparence s'applique une fois la procédure d'adjudication terminée : c'est la conclusion de notre Autorité dans une récente [recommandation](#). Dans ce cas, il s'agissait d'un accès aux offres pour un crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur.

Pendant la procédure de marchés publics, la législation sur les marchés publics règle l'accès aux documents. Après la fin de la procédure et dès que la décision est entrée en force, le principe de la transparence s'applique.

Il ne suffit pas de déclarer que le document est « non public » ou « confidentiel » pour refuser l'accès. Notre Autorité a donc recommandé de rendre les documents demandés accessibles. S'il y a des secrets d'affaires, les tiers concernés doivent être consultés auparavant.

Flyer et modèles

Notre Autorité met à disposition divers outils de communication en transparence. Le nouveau [flyer](#) présente de manière simple le principe de la transparence dans le canton de Fribourg et la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

Les personnes qui veulent faire une demande d'accès peuvent utiliser [nos formulaires](#). En cas de désaccord, [nos formulaires pour les requêtes en médiation](#) sont à disposition. Les organes publics peuvent se servir de [nos modèles pour la consultation des tiers](#).

Vous pouvez vous abonner à nos news en nous envoyant un courriel à secretariatatprdm@fr.ch

Martine Stoffel, préposée cantonale à la transparence et à la protection des données
Contactez la préposée cantonale : T +41 26 305 59 73, martine.stoffel@fr.ch

Actualités

[Transparence après l'adjudication](#)

[Transparence des avis d'une consultation externe](#)

[Entreprises certifiées des États-Unis avec un niveau de protection des données adéquat – effets limités sur les mesures d'externalisation](#)

[Transparence : accès recommandé à des indemnités de départ](#)

[Mise à jour de l'aide-mémoire «Communication par email de données personnelles et sensibles»](#)

[Révision des modèles d'analyse d'impact en protection des données \(AIPD\)](#)

[Swiss-U.S. Data Privacy Framework : les entreprises américaines certifiées offrent un niveau de protection des données adéquat](#)

[Flyer en transparence](#)

Consultations

[Consultations | État de Fribourg](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette Newsletter, nous vous prions de contacter notre [secrétariat](#).

—
Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation ATPrDM
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz und Mediation ÖDSBM